

Biodiversité et gestion durable des forêts

Protéger la zone forestière la plus grande d'Afrique
de la déforestation et du braconnage



Client	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)	Phase actuelle	9/2016 – 8/2019
Partenaire	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement durable	Budget	EUR 24 millions

Expérience du terrain

Dans la Province du Maniema, un projet pour une sylviculture durable est réalisé avec l'appui de la coopération allemande au développement. Sur une surface forestière de 40 000 ha, un plan d'exploitation forestière de type communautaire est mis en place. Contrairement à l'exploitation industrielle, ce plan prévoit de prélever tous les ans des arbres en quantités limitées et dans des secteurs différents. La communauté villageoise perçoit 15 % des recettes. Un centre de santé a pu être réhabilité et mis en service, et ceci seulement avec les fonds issus de la phase de test.



Objectifs

Les forêts du bassin du Congo revêtent, en tant que biens inscrits au patrimoine mondial, une importance majeure pour le climat de la planète et pour la sauvegarde de la biodiversité. Dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité, il importe de les protéger comme l'un des précieux puits de carbone restants et comme habitat d'une flore et d'une faune extrêmement riches et diversifiées. L'identification et la mise en œuvre de possibilités d'exploitation durable des ressources forestières doit permettre à la population de générer de nouvelles sources de revenus, sans accroître davantage la pression sur les ressources naturelles. Les acteurs publics et non publics au niveau national comme dans les provinces du pays bénéficient de mesures de renforcement de leurs capacités, afin de mieux remplir leurs tâches en matière de protection de la biodiversité.

Défis

L'exploitation illégale du bois et le braconnage conduisent à un déclin dramatique de la biodiversité. Les exigences légales en matière de protection et d'exploitation durable des forêts sont inexistantes ou ne sont pas appliquées.

Activités

Le programme conseille les autorités nationales compétentes à Kinshasa, ainsi que dans les provinces du Maniema et du Sud-Kivu. Le conseil comprend les trois champs d'action suivants:

- Gestion durable des aires protégées
- Gestion durable des forêts
- Amélioration du cadre réglementaire et institutionnel. Le ministère de l'environnement et l'autorité de la conservation de la nature sont ici les partenaires les plus importants.

Sur terrain, le programme travaille conjointement avec les parcs nationaux dans la mise en application de mesures de protection et aide les populations riveraines dans la génération de nouvelles sources de revenus. Avec la KfW le programme appuie le développement d'instruments financiers pour la protection de la nature, tel que le fonds Okapi pour la nature, et la mise en place d'une filière de formation en gestion des ressources naturelles.

Résultats

Avec l'appui de la coopération allemande au développement, la stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité a été adoptée en 2012 et le programme national pour l'environnement, la forêt, l'eau et la biodiversité en 2013. La RD Congo s'est ainsi fixée un cadre opérationnel qui prévoit des mesures à long terme pour la protection du milieu naturel.

Dans la province du Sud-Kivu, les premières opérations de reboisement ont pu être réalisées, mais celles-ci doivent encore faire preuve de leur viabilité économique à long terme. Elles servent de modèle pour la production durable de bois d'énergie et doivent réduire la pression sur les forêts naturelles. La gestion de huit parcs nationaux s'est sensiblement améliorée.